CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM840 **Valable du 25/05/2023 au 24/05/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/10/1983
Forme juridique : SAS

Capital : 250 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC REIMS 328359542

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 328 359 542 00037
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 4400941

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 530573V1247003 / 001 542942/0

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 530573V1247003 / 001 542942/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Dénomination sociale : ISO-TOP ETANCHEITE

15 RUE MONSEIGNEUR GEORGES BEJOT
ACTIPOLE LA NEUVILLETTE
51100 REIMS

Téléphone : 0326845070 **Fax :**
Portable : 0670648871
Responsabilité légale : LORIN CHRISTOPHE DIRECTEUR GENERAL DELEGU
DE BENOIST DE GENTISSART CHRISTIAN PRÉSIDENT

Responsable Technique : POITEVIN VALENTIN

Site internet : www.iso-top.net
E-mail : info@iso-top.net

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	60	EFF4	22 561 433	CA9
Dans l'activité	20	EFF2	1 420 872	CA5

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 11/09/2025	25/05/2023	24/05/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 30/03/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025